



# Experte / Expert en sécurité au travail et protection de la santé STPS

Votre voie vers l'examen professionnel supérieur

## Profil professionnel

Les experts de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) sont responsables dans l'entreprise de la mise en œuvre pratique de la STPS. Ils déterminent les dangers, évaluent les risques et donnent des conseils. Ils vérifient et garantissent aussi la conformité juridique des mesures prises. Ils contribuent significativement au travail de prévention dans le domaine STPS, encouragent le développement d'une culture de la prévention à long terme et se positionnent en tant qu'experts.

Ils travaillent dans des entreprises de toutes branches et de toutes tailles, de préférence au sein d'un état-major avec une direction technique, dans des sociétés de conseil spécialisées, dans des solutions par branches, dans des organisations spécialisées ou auprès des organes d'exécution (notamment Suva, SECO et inspections cantonales du travail).

Au sein de l'entreprise ou en tant que service spécialisé externe, les experts STPS collaborent étroitement avec la direction de l'entreprise, les supérieurs, les acteurs STPS et, selon la situation, avec les collaborateurs. Ils soutiennent les personnes responsables dans le cadre des projets d'investissement.

## Groupes cibles

- Préposés à la sécurité
- Cadres
- Conseillers pour les domaines spécialisés
- Collaborateurs des organes de contrôle (Suva, SECO, inspections cantonales du travail, organismes spécialisés)
- Personnes intéressées à se perfectionner dans le domaine STPS

## Méthodologie

La transmission des connaissances et le développement des compétences font appel à différents cadres d'apprentissage, en présentiel et en ligne, ainsi qu'à l'auto-apprentissage guidé (Blended Learning) avec:

- le soutien par une plateforme d'apprentissage en ligne
- des présentations et discussions en plénum
- des intervenants expérimentés et axés sur la pratique
- des exercices orientés vers la pratique en petits groupes

## Conditions d'admission aux modules préparatoires

Les conditions de participation au cours se basent sur les conditions d'admission à l'examen professionnel supérieur. Pour suivre les modules préparatoires, vous devez remplir au moins l'une des conditions suivantes:

- avoir terminé avec succès la formation de spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) avec brevet fédéral ou une qualification équivalente
- avoir terminé avec succès une formation complémentaire d'ingénieur de sécurité, de médecin du travail ou d'hygiéniste du travail conformément à l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail

**Remarque:** pour s'inscrire à l'examen professionnel supérieur d'experte/expert STPS, il faut justifier de trois ans de pratique professionnelle dans le domaine STPS.

## Pourquoi dois-je assister aux modules préparatoires à la Suva?

### 1. Individuel

Perfectionnez-vous à votre guise!  
Les différents modules préparatoires vous permettent d'élargir vos compétences professionnelles et personnelles. Vous pouvez faire votre choix parmi différents modules et vous former individuellement selon vos propres besoins.

### 2. Personnel

À la Suva, vous bénéficiez d'un accompagnement, d'un suivi et de conseils personnalisés. Chez nous, vous disposez en permanence d'un interlocuteur.

### 3. Innovant

Nous intégrons notre expérience et nos connaissances techniques dans nos contenus et nos méthodes. En cours, des spécialistes expérimentés traitent vos questions et appliquent avec vous les méthodes correspondantes.



**«L'examen professionnel supérieur est de très haut niveau. Notre cours vous propose une préparation ciblée durant laquelle vous pourrez acquérir les connaissances techniques nécessaires à vos besoins et des compétences pratiques, tout en vous confrontant de manière intensive aux défis du quotidien professionnel d'experte / expert STPS.»**

Madelaine Stalder, cheffe du secteur formation, Suva

## Durée

L'inscription aux modules préparatoires doit être individuelle. Ces modules comprennent selon le module entre deux et cinq jours de cours en présentiel et/ou de cours en ligne. La phase d'auto-apprentissage par module dure entre un et cinq jours, indépendamment du module.

Vous pouvez également assister individuellement aux cours sur une période de plusieurs années ou dans le cadre de votre perfectionnement personnel.

Le temps pour la préparation individuelle à l'examen professionnel supérieur et la rédaction du travail de diplôme n'est pas pris en compte dans cette durée.

## Coûts et financement

Module	Avant les contributions directes au participant pouvant être accordées par la Confédération* et la CFST**, y c. supports de cours, examens de modules et repas de midi.	Après les contributions directes au participant pouvant être accordées par la Confédération* et la CFST**, y c. supports de cours, examens de modules et repas de midi.
M 1 – Introduction et cadre juridique	CHF 2500.00	CHF 755.50
M 2 – Systèmes de management	CHF 1700.00	CHF 468.50
M 3 – Évaluer les risques	CHF 3900.00	CHF 1192.50
M 4 – Communication et collaboration	CHF 2400.00	CHF 730.50
M5 – Conduite du personnel	CHF 1600.00	CHF 487.00
M6 – Programmes de prévention	CHF 3100.00	CHF 949.00
M 7 – Infrastructure, indicateurs et audits	CHF 3000.00	CHF 880.50
MPr – Module de préparation à l'examen	CHF 1600.00	CHF 487.00

Après les contributions directes au participant pouvant être accordées par la Confédération\* et la CFST\*\*, y c. supports de cours, examens de modules et repas de midi.

### Ne sont pas compris dans ce montant:

- les frais supplémentaires éventuels
- les taxes d'inscription à l'examen professionnel fédéral «Experte/Expert STPS»

\* Une subvention de 50 % peut être demandée auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La personne domiciliée en Suisse et ayant réussi l'examen professionnel supérieur dépose elle-même sa demande.

Informations complètes sous [www.sefri.admin.ch](http://www.sefri.admin.ch) > Formation > La formation professionnelle supérieure > Contributions pour cours préparatoires aux examens fédéraux.

\*\* La CFST verse un montant à hauteur de 50 % de la somme versée par le SEFRI, mais au maximum CHF 5 000.– CHF, aux candidats ayant droit à un financement axé sur la personne du SEFRI qui ont réussi l'examen professionnel d'«Experte/Expert STPS». Le versement au participant intervient sur présentation du diplôme fédéral et d'une attestation de financement axé sur la personne par le SEFRI.

Les personnes non domiciliées fiscalement en Suisse ne peuvent donc pas prétendre à un financement axé sur la personne par le SEFRI. La CFST verse ici 25 % des frais de cours pris en considération, dans la limite de CHF 5000.–.

## Contenus du module et durée du cours

### M 1 – Introduction et cadre juridique

- Introduction à la formation et à la plateforme d'apprentissage
- Présentations
- Introduction à la formation

Webinaire: ½ journée

- Le domaine STPS est représenté au sein de la direction de l'entreprise.
- Intégrer la STPS dans la stratégie de l'entreprise
- Visites d'entreprise et contrôles avec les autorités et les organes d'exécution
- Organisation et évaluation des aspects STPS dans un projet
- Mise en place et intégration de la gestion de la santé en entreprise (GSE)
- Intégrer la GSE dans le système de gestion et la mettre en pratique
- Mesures de prévention GSE et postes aménagés

3 jours en présentiel

### M 2 – Systèmes de management

- Définir le contexte de l'organisation
- Définir des objectifs stratégiques relatifs à la STPS dans l'entreprise
- Mettre en œuvre les objectifs de la STPS dans l'entreprise
- Surveiller les bases légales et les intégrer dans le système de gestion
- Élaborer un processus de revue de gestion

Webinaire: ½ journée

+ 2 jours en présentiel

### M 3 – Évaluer les risques

- Identifier les dangers STPS pertinents pour l'ensemble de l'entreprise
- Planifier les déterminations de dangers et réaliser, documenter les scénarios de dangers
- Créer la carte des dangers/risques de l'entreprise et établir un rapport pour la direction de l'entreprise
- Interprétation de mesures et de déterminations de dangers dans une appréciation des risques systématique
- Évaluation et mise en œuvre de mesures pour réduire les risques au minimum
- Évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre, caractériser le risque résiduel
- Audits et contrôles
- Situations exceptionnelles qui dérogent aux prescriptions légales et internes

5 jours en présentiel répartis en 2 blocs

#### **M 4 – Communication et collaboration**

- Communiquer les aspects STPS de manière interdisciplinaire et conformément au niveau hiérarchique
- Créer des moyens de communication
- Collaboration avec des spécialistes STPS externes
- Collaboration avec un personnel qualifié externe et des entreprises tierces
- Analyser le nombre d'arrêts de travail et en déduire des mesures de prévention
- Développer une organisation en cas d'urgence
- Organisation et direction d'exercices d'urgence et au sein de l'état-major

3 jours en présentiel

#### **M5 – Conduite du personnel**

- Direction de séance
- Mener des entretiens de feed-back
- Collaboration avec la division du personnel lors du recrutement de spécialistes STPS
- Développement des compétences des spécialistes STPS
- Gestion des demandes du personnel

2 jours en présentiel

#### **M6 – Programmes de prévention**

- Formuler des règles pour un comportement conforme à la STPS
- Campagnes dans le domaine STPS
- Mesures de consolidation et solutions
- Quelques bonnes pratiques

4 jours en présentiel répartis en 2 blocs

#### **M 7 – Infrastructure, indicateurs et audits**

- Planification, acquisition, exploitation et entretien de bâtiments et d'installations
- Entreprises tierces
- Collaborateurs temporaires
- Plans de formation
- Chiffres et budget
- Planifier, réaliser, accompagner et documenter les audits

3 jours en présentiel  
Webinaire: une journée

#### **MPr – Module de préparation à l'examen**

- Connaître et approfondir les diverses formes d'examen
- Identifier les lacunes existantes et proposer des pistes de solutions personnelles possibles.

2 jours en présentiel

La durée du cours comprend uniquement le temps de présence. Le temps nécessaire pour la phase d'auto-apprentissage est décompté individuellement et donc pas pris en compte ici.

## Examen professionnel supérieur

L'examen professionnel est organisé par l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS. Réussir l'examen professionnel fédéral supérieur permet de porter le titre protégé d'«**Experte/Expert de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS)**». La participation au cours préparatoire ne garantit pas automatiquement l'admission à l'examen professionnel fédéral supérieur. Il incombe aux participants de vérifier eux-mêmes s'ils sont admissibles. Pour être admis à l'examen professionnel supérieur, il faut justifier d'au moins trois ans de pratique professionnelle dans le domaine STPS. Un travail de diplôme doit en outre être rédigé et présenté avant l'examen.

La Suva recommande de se renseigner sur l'admission à l'examen auprès de l'Association pour la formation professionnelle supérieure STPS. Vous trouverez [ici](#) d'autres renseignements utiles à ce sujet.

## Supports de cours

Les supports de cours sont accessibles via une plateforme d'apprentissage. L'accès en ligne s'effectue au début du cours. L'usage d'un appareil électronique (ordinateur portable/tablette) est nécessaire durant la formation.

## Dates et inscription

Les modules préparatoires requièrent une inscription séparée. Les dates sont précisées dans le descriptif des modules individuels disponible à l'adresse [www.suva.ch/cours](http://www.suva.ch/cours).

En sus des inscriptions en ligne ([www.suva.ch/cours](http://www.suva.ch/cours)), veuillez svp nous faire parvenir les documents requis par module à l'adresse [formation@suva.ch](mailto:formation@suva.ch).

## Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'État.



### Suva

Secteur formation Lausanne  
Tél. + 41 21 310 80 35  
formation@suva.ch

### Téléchargement

[www.suva.ch/88347.f](http://www.suva.ch/88347.f)

### Titre

Experte/Expert en sécurité au travail et protection de la santé STPS  
Votre voie vers l'examen professionnel supérieur  
Édition: septembre 2025

### Référence

88347.f

Vous pouvez  
vous inscrire ici.

